

RAPPORT N° 03/3-04
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET ANNEXE EAU

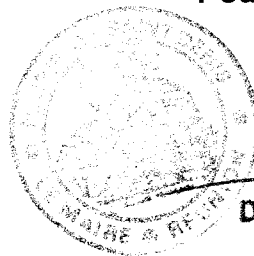
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2002.

Les résultats du CA BAE s'élèvent pour les Sections :

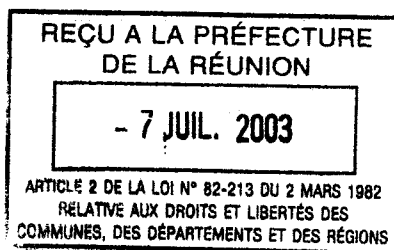
- | | | |
|------------------------|---|-----------------------|
| - d'Exploitation | à | + 7 031 639,23 euros, |
| - d'Investissement | à | - 3 848 963,89 euros, |
| - le solde d'exécution | à | + 3 182 675,34 euros. |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-04
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET ANNEXE EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions)**

ARTICLE 1

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et dépenses du **BUDGET ANNEXE DE L'EAU** de l'exercice 2002 :

Recettes

Les recettes d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2002 évaluées par le Budget à **17 846 352,37**

s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de **9 779 934,89**

Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2002 s'élèvent à **17 846 352,37**

DELIBERATION N° 03/3-04

de cette somme il faut déduire celle de * 11 249 092,88

à savoir :

Crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des dépenses 8 089 826,16

Dépenses non ordonnancées
avant la clôture de l'exercice 2002 3 159 266,72

* somme égale à 11 249 092,88

au moyen de quoi , les dépenses de 2002
demeureront définitivement fixées à la somme de 6 597 259,49

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de 9 779 934,49
Les dépenses de 6 597 259,49

Il est constaté par conséquent un **excédent** de 3 182 675,34

Compte tenu du solde des restes à réaliser
en Section d'Investissement (1 880 031,84 - 3 149 534,38) - 1 269 502,54

en Section d'Exploitation (0 - 9 732,34) - 9 732,34

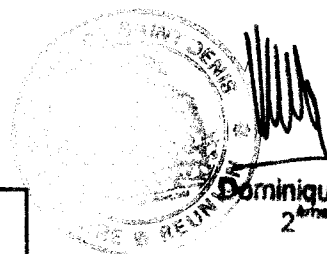
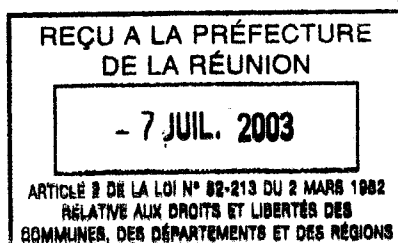
Le résultat net s'élève à 1 903 440,46

Toutes les opérations de l'exercice 2002 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif 2002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint